

### BULLETIN SYNDICAL JANVIER 2010

### **Editorial**

Le SNPAM - CGT souhaite à tous les personnels travaillant dans les lycées maritimes une bonne et heureuse année 2010.

Difficile après ce qui précède de retomber dans l'ornière, de devoir encore une fois de plus faire l'étalage de ce qui ne va pas, ou mal, dans l'enseignement maritime. Mais comment faire autrement, sauf à s'enfoncer la tête dans le sable comme les autruches...

Le 16 décembre 2009 M. Levert a réuni les chefs d'établissement pour leur présenter un projet de plan scolaire pluriannuel couvrant les rentrées scolaires 2010/2011/2012. Comme à l'habitude, les prétendus « partenaires sociaux » n'ont pas été destinataires des documents ; des fuites ayant eu lieu dans plusieurs établissements, nous avons fini par en savoir plus. Comme il fallait s'y attendre c'est en 2012 que se feront sentir concrètement les effets de la mise en place des baccalauréats en 3 ans puisque le nombre de classes passera alors à 84 contre 91 actuellement!

D'autre part, la précipitation avec laquelle ont été mis en place les bac. pro. en 3 ans nous inquiète beaucoup. En effet, nous attendons avec impatience qu'on nous donne la procédure pour réaliser de manière sérieuse le CCF des nouveaux BEP, tout appliquant le programme de 1<sup>ière</sup> et en intégrant dans les classes des élèves déjà titulaires de ce diplôme. La question des brevets nous semble également poser problème dès lors où l'ouverture de BTS se précise.

Enfin, nous ne pouvons pas non plus ignorer le sort de nos collègues contractuels de plus en plus nombreux dans les lycées maritimes. Ces derniers, mais pas seulement, risquent bien de faire les frais d'éventuels excédents de postes...

## SNPAM - CGT Section nationale des lycées

### INDEMNITÉS

maritimes

*La prime GIPA* - garantie individuelle du pouvoir d'achat – qui concerne une douzaine d'agents des lycées (PNT bloqués au 8<sup>ième</sup> échelon et ACET) sera versée en janvier 2010 (s'il se trouvait des exclus merci de nous informer). OUF! Que d'efforts il a fallu déployer pour obtenir ce dû!

Les primes destinées aux PNT surveillants, intendants, mem, devraient également être régularisées en janvier ou février.

#### RÉUNION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES PERSONNELS NON TITULAIRES Á DURÉE INDÉTERMINÉE

Cette réunion s'est tenue le 17 décembre 2009 à Paris. Y ont participé pour la CGT Anne Le Bloa (Etel), Jacky Grange et Raymond Bozier (La Rochelle.

En préalable, la CGT a dénoncé la manière dont le ministère traite cette commission et par concomitance les personnels. En effet, aucune réunion ne s'est tenue en 2008, contrairement au règlement intérieur; le procès verbal de la réunion de 2007 n'a jamais été transmis aux élus; nos téléphones, courriels expédiés aux services en charge des contractuels n'ont jamais été suivis d'effet. D'autre part, il faut intervenir année après année et avec insistance pour que les collègues perçoivent les primes qui leur sont dues.

L'administration a contesté ces critiques, accentuant encore un peu plus sa mauvaise foi.

*Effectifs fin 2008*: 63 agents, dont 45 enseignants, 5 secrétaires généraux, 2 CPE, 3 maîtres d'éducation maritime, 1 directeur, 1 secrétaire, 1 chef de projet, 1 collaborateur AC, 4 surveillants.

**Pyramide des âges**: 34 à 40 ans/5 agents, 43 à 50 ans/8 agents, 51 à 54 ans/20 agents, 55 à 60 ans/30 agents.

*Mobilité*: La CGT conteste toujours le fait que la mobilité des PNT s'opère après celle des titulaires agriculture. Elle demande une égalité de traitement. La présidente de la CCP a prétendu connaître une solution pour ce type de problème. Elle l'indiquera à GM2... Nous aimerions bien savoir nous aussi.

**Départ en retraite des PNT**: Dans la fonction publique d'Etat tout mois de départ en retraite commencé est intégralement payé. Ce n'est pas le cas pour les PNT. La CGT demande une réponse juridique sur le sujet. L'administration s'est engagée à répondre.

Gestion du corps et perspectives: Les projets de décret et d'arrêté fixant un nouvel échelonnement indiciaire (alignement des grilles PNT sur les titulaires et création d'une grille hors classe), seraient paraît-il bloqués aux directions du budget et de la fonction publique. Compte tenu des difficultés et du débat sur la fusion des corps, le ministère plancherait sur le basculement des A vers un corps spécifique du MEEDDEM. Á voir...

#### PROJET DE PLAN SCOLAIRE PLURIANNUEL – 2010 / 2011 / 2012

Le 16 décembre, GM2 a présenté aux directeurs son *projet* de plan scolaire pluriannuel. Ce qui s'annonce n'est pas bon du tout. Brièvement :

- ► Fin du bac pro 2 ans en juin 2010, les BEP 2 intégreront les 1<sup>ière</sup> bac pro 3 ans.
- ► Ne seront maintenues que les classes à effectif supérieur à 12.
- ► Les formations cultures marines disparaissent sur Etel et Cherbourg. Fin également du cap matelot sur Paimpol.
- ► A la rentrée de 2012, par rapport à 2011 (année d'essor maximal), on ne trouvera plus en terminale bac pro que 10 classes CGEM pêche/commerce contre 20,5 ; 9,5 classes EMM contre 15 et 2.5 classes terminales CM contre 5.
- ▶ Le nombre de classes actuellement de 91, passera à 90 à la rentrée 2010, à 104 à celle de 2011 et 84 en 2012. Parmi les établissements qui pourraient connaître de sérieuses difficultés à la rentrée 2012 : Cherbourg avec 2,5 classes.
- ▶ Ajoutons à ces projections peu réjouissantes un déficit budgétaire pour 2009 de 500 000 euros sur un budget de fonctionnement de 2,2 millions d'euros. Ce dépassement n'ayant pas été compensé en 2009 est reporté sur 2010. Cela obère les capacités à faire face aux besoins à venir, notamment sur le poste principal que sont les vacataires et contractuels FI.

## Ce projet suscite bien entendu quelques commentaires de notre part :

*Ière* observation : Comme si la précipitation et l'impréparation qui ont conduit à l'imposition des bac. pro. en 3 ans à la rentrée 2009 ne suffisaient pas, voilà maintenant que s'annonce la suppression, en septembre 2010, de l'offre de Bac. pro. en 2 ans pour les élèves actuellement en terminale BEP. Cette nouvelle mesure est doublement scandaleuse.

D'abord parce que *l'État fait fi de la parole donnée aux familles* lors du recrutement des élèves – l'annonce était alors d'un bac en 2 ans et non d'une intégration dans une 1<sup>ière</sup>!

Ensuite, parce que dans son obsession budgétaire, ce même Etat se soucie comme d'une guigne des difficultés pédagogiques que va susciter l'intégration d'élèves, déjà titulaires d'un BEP, dans une classe nouvellement ouverte, où les élèves issus de seconde devront passer un CCF en BEP.

Question subsidiaire : que fera-t-on des élèves n'ayant pas obtenu le BEP ?

2<sup>ième</sup> observation: La suppression des formations cultures marines sur les sites d'Etel et de Cherbourg, sans formations de substitution dans un domaine approchant (aquaculture par exemple), va avoir des conséquences désastreuses du point de vue de l'emploi des personnels et de la dynamique des établissements.

*3ième observation*: Les effets de yoyo induits par les variations d'effectifs et les modifications de programmes sur 4 rentrées scolaires (91 classes en septembre 2009, 90 en 2010, 104 en 2011, 84 en 2012) vont compliquer la gestion des établissements.

4ième observation: Nous aimerions savoir comment l'Etat va s'y prendre pour résorber le déficit de 500 000 euros. Indiquons au passage que le budget de fonctionnement des lycées (2,2 millions en 2008 et 2009) passera à 2,5 millions en 2010 pour prendre en compte le maintien du bac pro en 2 ans.

# **QUELQUES PISTES PROPOSÉES PAR LE SNPAM-CGT**:

1 – La création des bac. pro. en 3 ans va aboutir à une diminution des sorties d'élèves de nos lycées, alors même qu'il y a un déficit constant de main d'œuvre et de chefs d'entreprise dans les secteurs de la pêche et de la conchyliculture. Il reste de la responsabilité de l'Etat de former suffisamment de jeunes pour répondre aux besoins des entreprises, faute de quoi on court à la catastrophe.

- 2 Il devient plus qu'urgent de mettre en place une filière de formation initiale totalement rénovée. Cela passe par une réflexion sur de nouvelles formations (plaisance, BTS notamment), la mise en place de CAP post 3<sup>ième</sup> et d'un vivier de classes de 3<sup>ième</sup> et 4<sup>ième</sup> technologiques mer (à créer).
- 3 L'Etat a beau prétendre sanctuariser l'enseignement maritime en terme budgétaire, nous savons qu'il dispose d'une variable d'ajustement de l'emploi avec les contractuels. Il faut qu'il sache que le SNPAM CGT n'acceptera pas de voir des collègues en poste parfois depuis des années sacrifiés sur l'autel du budget...

NE RESTEZ PAS ISOLÉ(E) rejoignez l'action syndicale: Adhérez au SNPAM - CGT!

Nom: Prénom:

Etablissement : Adresse :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous

Rédaction Raymond Bozier – secrétaire adjoint du SNPAM – CGT LRMA BP 529 17022 La Rochelle Cedex